

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2756

5 novembre 2013

SOMMAIRE

Cadeaux Schleich S. à r.l.	132286	Firebird Mongolia Holdings II S.à r.l.	132251
Carraig Beag	132267	Firebird Mongolia Holdings IV S.à r.l.	132251
Degroof Asymmetric	132243	Frederic Beal Investments S.A.	132253
Demeter Corporation S.A.	132252	GARANT-MÖBEL Holding International S.A.	132248
DFS S.à r.l.	132243	GCOF Europe	132244
Dundee International (Luxembourg) In- vestments 6 S.à r.l.	132242	GEFCO S.A., Gestion Financière et Con- sulting	132244
Dundee International (Luxembourg) In- vestments 7 S.à r.l.	132242	Gencor S.A.	132244
Elilux S.A.	132243	Gencor S.A.	132244
Elilux S.A.	132253	Global Cement Investment S.A.	132248
Elsloo-Echternach	132286	Glowria Luxembourg S.A.	132245
Endurance HC Alpha S.à r.l.	132252	Golden Bridge S.A.	132246
Endurance HC Epsilon S.à r.l.	132253	GPR Aerospace Holdings S.à r.l.	132246
Equestricon S.A.	132252	Grandin S.A. SPF	132246
Erep Luxembourg S.à r.l.	132250	Gryphus S.A.	132248
ERLP 1 S.à r.l.	132254	Hammeerfest Investment S.A.	132245
Ermis Investment S.A.	132250	Haneda Holding S.à r.l.	132245
Ermis Investment S.A.	132250	Heraldic MidCo S.à r.l.	132271
Espalita S.A.	132253	Hollywood Investments S.A.	132245
Espirito Santo Financial Group S.A.	132253	Kreucol S.à r.l.	132260
Espirito Santo Property S.A.	132249	Luxicon S.à r.l.	132247
Espirito Santo Property S.A.	132249	Lux Marmedsa GP S.à r.l.	132243
Etimine S.A.	132242	Magritt S.A.	132247
Eurimmo S.à r.l.	132249	Marcol Capital Europe S.A.	132247
European Services and Equipment S.à r.l.	132288	MCP-CMC III S.à r.l.	132246
Fiduciaire di Fino & Associés S.à r.l.	132249	Millilux S.à r.l.	132247
Fiduciaire Luxembourgeoise S.à r.l.	132251	Monsanto Treasury Services	132244
Fidugia S.A.	132288	Monte Bianco Real Estate S.A.	132248
Financière Touristique & Immobilière S.A.	132251	Red Hook Investments Sàrl	132250
Finial Sàrl	132252	Sherman S.à r.l.	132271
Firebird Mongolia Holdings III S.à r.l.	132251	SK Spice Holdings	132275
		Zephyrus	132242

Zephyrus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 156.524.

Il résulte des actes de la Société que Messieurs Thomas DEWE et Szymon BODJANSKI, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, ont présenté leur démission de leurs fonctions de gérant de la société en date du 24 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013134535/15.

(130163496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Dundee International (Luxembourg) Investments 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 162.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dundee International (Luxembourg) Investments 6 S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013134701/11.

(130163929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Dundee International (Luxembourg) Investments 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 162.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dundee International (Luxembourg) Investments 7 S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013134702/11.

(130163930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Etimine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 204, Z.I. Scheleck II, route de Dudelange.
R.C.S. Luxembourg B 21.179.

Extrait du Conseil d'administration du 09.09.2013

M. Akin AFSAR, avec adresse professionnelle à Ankara, Ayyah Mah. Halil Erkut Cad. Afra Sok. No:1/A 06010 Etlük-Keçiören (Turquie), représentant des actionnaires classe A de la société a été coopté administrateur, en remplacement de M. Hayri PARMAKSIZ, administrateur démissionnaire.

Le mandat par cooptation de cet nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 24/09/2013.

Virginie BATAILLE
Legal Affairs Manager

Référence de publication: 2013134752/17.

(130164389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Degroof Asymmetric, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 164.607.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'administration tenu le 23 septembre 2013

Les administrateurs prennent acte de la démission de Madame Anne-Marie GOFFINET de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 23 septembre 2013.

Les administrateurs décident de coopter Monsieur Vincenzo SCARFO, résidant en FRANCE au 86 bis, Rue du Dauphine, 54400 Cosnes et Romain, en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de Madame Anne-Marie GOFFINET, administrateur démissionnaire.

Cette cooptation sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Pour Degroof Asymmetric

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE

- / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2013134688/20.

(130164132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

DFS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.
R.C.S. Luxembourg B 155.977.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134713/11.

(130164440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Elilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 70.766.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013134736/10.

(130164351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Lux Marmedsa GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 153.434.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Lux Marmedsa GP S.à r.l.

Mr. Patrick Houbert / Mr. Mark Doherty

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013134903/13.

(130164377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

GEFCO S.A., Gestion Financière et Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange, 51, rue des 3 Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 44.091.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134813/10.

(130164081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

GCOF Europe, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.811.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paul Clarke

Gérant A

Référence de publication: 2013134812/11.

(130163986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Gencor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 57.067.

Les comptes annuels au 31.05.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013134814/10.

(130163876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Gencor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 57.067.

Les comptes annuels au 31.05.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013134815/10.

(130164129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Monsanto Treasury Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.292.

Les comptes annuels au 31 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Monsanto Treasury Services S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013134935/13.

(130164406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Glowria Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 137.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134817/9.

(130163891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Hammeerfest Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 44.759.

Par décision du Conseil d'Administration du 18 septembre 2013, Monsieur Fabio MASTROSIMONE, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Yves BIEWER, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Luxembourg, le 24.09.2013.

Pour: HAMMEERFEST INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013134838/17.

(130163939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Hollywood Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 131.425.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013134834/12.

(130164249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Haneda Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 160.512.

EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Christophe Gaul, gérant unique de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013134827/16.

(130163996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Golden Bridge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 47.405.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 16 septembre 2013 que Madame Maria Helena GONCALVES, née le 20 avril 1976 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée, avec effet immédiat, au poste d'Administrateur de la Société, en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Sa co-optation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Il résulte également d'un autre procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue à la même date que M. Marc SCHMIT, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2013134818/18.

(130163783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

GPR Aerospace Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 173.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GPR Aerospace Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013134819/11.

(130163784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Grandin S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 18.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134820/9.

(130164495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

MCP-CMC III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 134.354.

Par résolution signée en date du 18 septembre 2013, l'associé unique a pris la décision suivante:

- Nomination de Marie-Hélène Emond, avec adresse professionnelle au 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, au mandat de Gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il est également porté à l'attention de tout intéressé que la nouvelle adresse professionnelle des deux Gérants A, à savoir, Madame April Evans et Madame Jennifer Abou-Ezzeddine est la suivante:

- 116, Huntington Avenue (9th Floor), Boston, Massachusetts 02116, Etats-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134945/16.

(130163845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Magritt S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 132.563.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAGRITT S.A.
Alexis DE BERNARDI / Jacopo ROSSI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013134940/12.

(130163801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Marcol Capital Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 128.826.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.09.13.

Pour: MARCOL CAPITAL EUROPE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Mireille Wagner

Référence de publication: 2013134941/15.

(130163779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Millilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.641.400,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 68.022.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013134954/14.

(130164433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Luxicon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.549.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2013134915/13.

(130163866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Gryphus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 114.655.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.09.2013.

Pour: *GRYPHUS S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013134821/15.

(130163943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Global Cement Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 144.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134816/10.

(130164266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

GARANT-MÖBEL Holding International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 42, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 165.352.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 21. August 2013

Es geht hervor dass AUDIEX S.A., RC B65469, mit Sitz in 9, rue du Laboratoire in L-1911 Luxembourg, zum Rechnungskommissar anstelle von BDO Luxembourg ab dem Geschäftsjahr 2011 ernannt wird.

Das Mandat des neuen Rechnungskommissars endet bei der Hauptversammlung, die über das Geschäftsjahr 2012 zu beschliessen hat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013134809/15.

(130163990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Monte Bianco Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 172.392.

Veillez noter que Jorge Perez Lozano démissionne du poste d'administrateur avec effet au 1^{er} Juillet 2013.

Par conséquent, à partir du 1^{er} Juillet 2013, le conseil de gérance de la Société est constitué de la manière suivante:

- Jean-Jacques Patrick Gustave Josset, administrateur:

- Laia Serra Pages, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Jacques Josset

Administrateur

Référence de publication: 2013134936/14.

(130164187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Espirito Santo Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 37.551.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013134751/11.

(130164319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Eurimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 29.108.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société prisent le 18/06/2013

Cinquième résolution

Décision de nommer en tant que Gérant au sein du Conseil de Gérance, M. Clément Gauthier résidant professionnellement 1 Avenue du Swing L-4367 BELVAUX, en remplacement de M. Nico Bindels pour un mandat d'une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2013.
Certifié conforme et sincère
Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2013134753/16.

(130164189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Espirito Santo Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 37.551.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013134750/11.

(130164300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Fiduciaire di Fino & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 103.178.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés du 25.09.2013

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l. réuni le 25.09.2013 a décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. L'adresse de l'associé M. Luca DI FINO a été transférée au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.
2. L'adresse de l'associé M. Eyal GRUMBERG a été transférée au 140, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.
3. L'adresse du gérant M. Luca DI FINO a été transférée au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 25.09.2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013134781/16.

(130164390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Ermis Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 146.741.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.09.13.

Pour: ERMIS INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Susana Goncalves Martins / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013134746/15.

(130163814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Ermis Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 146.741.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.09.13.

Pour: ERMIS INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Susana Goncalves Martins / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013134747/15.

(130163815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Erep Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 155.668.

Les comptes consolidés au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013134745/11.

(130164475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Red Hook Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 163.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013134994/13.

(130164437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Fiduciaire Luxembourgeoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 73.920.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/09/2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013134771/12.

(130164169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Firebird Mongolia Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 165.400.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Septembre 2013.

Référence de publication: 2013134773/10.

(130164292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Firebird Mongolia Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 169.312.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25. Septembre 2013.

Référence de publication: 2013134774/10.

(130164463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Firebird Mongolia Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 169.343.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25. Septembre 2013.

Référence de publication: 2013134775/10.

(130164499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Financière Touristique & Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 30.034.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013134787/12.

(130164321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Demeter Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.874.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 23 septembre 2013:

«L'assemblée prend acte de la démission de M. Giovanni VITTORE des fonctions de président du Conseil d'Administration et d'administrateur.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, M. Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEMETER CORPORATION S.A.

Référence de publication: 2013134710/15.

(130164449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Endurance HC Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 133.231.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013134741/10.

(130164478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Equestricon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 103.308.

Auszug aus der Ausserordentliche Generalversammlung vom 18.09.2013

1) Die Verwaltungsratsmandate der drei Verwaltungsräte EURO FINANCIAL CONTROL AND TAX CONSULT, FCS Financial Consulting Services Holding S.A.H. und LENZ Hermann-Josef werden um sechs Jahre verlängert bis zur Generalversammlung im Jahre 2019.

2) Das Mandat des Rechnungskommissars Petra HOFFMANN wird um sechs Jahre verlängert bis zur Generalversammlung im Jahre 2019.

Echternach, den 18. September 2013.

Präsident / Sekretärin / Stimmzähler

Référence de publication: 2013134744/15.

(130164299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Finial Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 84.875,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.722.

Nous, les gérants de la Société certifions qu'à la date du 17 Septembre 2013, toutes les actions de la Société ont été vendues par Luxgate, S.à r.l. enregistrée sous le numéro B105092 dans le Registre de Commerce et des Sociétés à la société Eurocastle Investment Limited une société constituée à l'Île de Guernesey, enregistrée sous le numéro 41058, qui devient l'actionnaire unique la Société

Tomas Lichy / Alex Gillette

A manager / B manager

Référence de publication: 2013134788/14.

(130164358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Endurance HC Epsilon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 136.027.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013134742/10.

(130164477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Elilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 70.766.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013134737/10.

(130164352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Espalita S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 90.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2013134748/10.

(130164336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Espirito Santo Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 22.232.

Il résulte d'un procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 12 septembre 2013 que:
- M. João CARVALHO MARTINS PEREIRA, né le 20 août 1957 à Caldas Da Rainha, Portugal, avec adresse professionnelle au 10, Paternoster Square, Londres EC4M 7AL, Royaume-Uni, a été nommé à la fonction d'Administrateur en remplacement de M. Manuel António RIBEIRO SERZEDELO DE ALMEIDA, démissionnaire, avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013134749/15.

(130164148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Frederic Beal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.515.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134795/9.

(130164287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

ERLP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 180.298.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Europa Real Estate III S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 136325,

here represented by Mr Eric BIREN, manager, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as manager with individual signing power.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is herewith established as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to grant to other group companies or third parties loans, guarantees, and to perform any operation which is directly related to its purpose. The Company may also hold a completed built real estate and or real estate in construction process, in Luxembourg or abroad, by direct or indirect means (through branches or subsidiaries).

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may borrow money in any form and secure or discharge any debt or obligation of or binding on the Company or any of its direct or indirect subsidiaries, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company, or any company belonging to the same group as the Company in such manner as may be thought fit and in particular by mortgages and charges upon all or any part of the undertaking, property, and assets (present or future), or by the creation and the issue of bonds or other securities of any description.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "ERLP 1 S.a r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The subscribed capital is fixed at twelve thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 12'600.-) divided into at twelve thousand six hundred (12'600) shares, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and allowing the identification. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partners' meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be partners.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole partner or by the general partners' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole partner or by the general partners' meeting, as the case may be.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Art. 19. Subject to and in accordance with article seventeen, the board of managers is authorized to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends, subject only to three (3) conditions: a) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than two (2) months at the date of the relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

For the purposes of this article nineteen, distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measure

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish at December 31, 2013.

Subscription and Payment

The Articles of Association having thus been established, "Europa Real Estate III S.à r.l.", prenamed, has subscribed for all the twelve thousand six hundred (12,600) shares.

All these shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 12,600.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the sole partner

Immediately upon incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital, considering itself as fully convened and assuming the powers conferred to the general partners' meeting, has adopted the following resolutions:

- 1.- The registered office of the Company is fixed at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2.- The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - a) Mr Vincent GOY, company manager, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - b) Mr Eric BIREN, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - c) Mrs Zivana KRUSIC, company manager, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- 3.- The sole partner authorizes the Board of Managers to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its managers.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Europa Real Estate III S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 136325,

représentée par Monsieur Eric Biren, gérant, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant avec pouvoir de signature individuelle.

La personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet social de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder à d'autres sociétés du groupe ou à des tiers des prêts, des garanties et effectuer toute opération qui est directement liée à son objet social. La Société peut également détenir des immeubles construits ou à construire au Luxembourg ou à l'étranger de manière directe ou indirecte (à travers succursales ou filiales).

Plus généralement, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération, incluant, sans limitation, des transactions commerciales, financières mobilières et immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra emprunter des sommes d'argent, sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'octroyer des garanties pour la décharge de toutes dettes ou obligations de la Société ou toute filiale directe ou indirecte, ou toute société étant un actionnaire direct ou indirect de la Société, ou toute société du même groupe, de toute autre manière appropriée, en particulier par des hypothèques et sûretés mobilières sur tout ou partie de l'entreprise, de la propriété et des actifs (présents ou futurs), ou par la création et l'émission d'obligations ou autres valeurs mobilières.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "ERLP 1 S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à douze mille six cents livres sterling (12.600,- GBP) divisé en douze mille six cents (12.600) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres permettant leur identification. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

Art. 19. En conformité avec l'article dix-huit, le conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, en respectant trois (3) conditions: a) le conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être datés de plus de deux (2) mois à la date de la réunion du conseil; et c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être audités, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

Pour les besoins de cet article dix-neuf, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin du dernier exercice social, plus tous bénéfices reportés et réserves distribuables, moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi ou aux Statuts.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, "Europa Real Estate III S.à r.l.", prénommée, a souscrit à la totalité des douze mille six cents (12.600) parts sociales.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille six cents livres sterling (12.600,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Attestation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sont remplies et le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Résolutions adoptées par l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie prénommée, représentant la totalité du capital social, se considérant dûment convoquée et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Vincent GOY, gérant de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - b) Monsieur Eric BIREN, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - c) Madame Zivana KRUSIC, gérant de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 3) L'associé unique autorise le Conseil de Gérance à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs gérants.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11982.

Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013133376/337.

(130162540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Kreucol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 180.280.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixth of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Key Lux I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 155.751,

Here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate Name. The Company will have the name "Kreucol S.à r.l."

Art. 3. Corporate Objects. The purpose of the corporation is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises or real estate properties in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests. It may also acquire, manage, develop, sell and rent any real estate property, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estates.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities, real estate and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise or real estate, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities, real estate and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities, real estate and patents.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or movable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on Capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Rights and Duties attached to the Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of Shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of Shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the Company. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an indeterminate period.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the Board of Managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least by one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of Powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

Art. 19. Liability of the Managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 20. Events affecting the Managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the Shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial Year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial Statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2013.

Subscription - Payment

The articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.6 EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,300.-

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers for an unlimited period:
 - a) Mr Wim RITS, born on 14 June 1970, in Merksem, Belgium, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
 - b) Mrs Virginia STRELEN, born on 30 May 1977, in Bergisch Gladbach, Germany, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
- 2) The address of the corporation is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Key Lux I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 155.751,

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-

après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Kreucol S.à r.l."

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou tout bien immobilier, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La société pourra aussi faire l'acquisition, la gestion, le développement, la vente et la location de tout bien immobilier, meublé ou non, et en général, pourra accomplir toutes opérations liées au dit bien immobilier à l'exception de celles réservées aux marchands de biens.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, biens immobiliers et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise ou bien immobilier, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous biens immobiliers titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, biens immobiliers et brevets.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du Capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs

droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des Parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de Parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de Pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Art. 19. Événements affectant la Gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Responsabilité de la Gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 21. Décisions de l'Associé ou des Associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des Bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.300.-

Résolutions de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Wim RITS, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

b) Madame Virginia STRELEN, née le 30 mai 1977 à Bergisch Gladbach, Allemagne, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41618.

Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133517/382.

(130162453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Carraig Beag, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 21.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 108.905.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Carraig Beag, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.905 (the Company).

THERE APPEARED:

- Carraig Investments, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.747 (Shareholder 1); and

- Carraig Mor, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.899 (Shareholder 2).

Shareholder 1 and Shareholder 2 are together referred to as the Shareholders and individually as Shareholder.

The Shareholders are represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 17 September 2013.

Which proxies, after signature "ne varietur" by the representative of the relevant Shareholder and the undersigned notary, each power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Shareholders, represented as set out above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the Company's sole shareholders and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items on the agenda, as set out below;

II. The Company was incorporated on 14 June 2005, pursuant to a deed drawn up by Maître Gérard Lecuit, a notary resident in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 1108 of 27 October 2005. The Company's articles of association (the Articles) have since been amended on 13 August 2010 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, a notary resident in Luxembourg, published in the Mémorial under number 2254, page 108157 on 22 October 2010.

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening formalities;
2. Amendment of article 7 of the Articles;

3. Amendment of article 8 of the Articles;
 4. Creation of two classes of managers, i.e. class A managers and class B managers;
 5. As a consequence of the above amendments of the Articles, reclassification of the current managers of the Company as class A or Class B managers of the Company; and
 6. Miscellaneous.
- IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders declare that they have full knowledge of the items on the agenda and waive the requirement for convening formalities.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend article 7 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **7.1.** The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole partner or, as the case may be, the partners, which sets the term of their office. The managers need not be partners. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers. The sole partner or, as the case may be, the partners may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers. In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

7.2. The managers may be removed at any time ad nutum (without cause)."

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 8 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 8. Board of managers.**

8.1 Powers of the board of managers

8.1.1 All powers not expressly reserved to the sole member or to the general meeting of the members by the Law of the articles of incorporation fall within the competence of the board of managers or of the sole manager, who has all powers to carry out and approve all acts and operations necessary useful to realise the corporate object.

8.1.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents, member or not, by the board of managers.

8.2 Procedure

8.2.1 The board of managers shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

8.2.2 Written notice of any meeting of the managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

8.2.3 No notice is required if all members of the board of managers are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the board of managers.

8.2.4 A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any meeting of the board of managers.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

8.2.5 The board of managers may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the partners have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. The resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

8.2.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

8.2.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held meeting of the board of managers, and shall bear the date of the last signature.

8.3 Representation

8.3.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

8.3.2 The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the board of managers."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to create two classes of managers, i.e. class A managers and class B managers with effect as from the date of the present deed.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to reclassify the following managers:

- as class A managers of the Company with effect as from 18 September 2013 and for an indefinite period of time:

* Mr Gregor Dalrymple, born on 16 May 1960, in Edinburgh, United Kingdom, whose address is at 18b, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen, Luxembourg; and

* Ms Clare Jenner, born on on 25 May 1974 in Kingston, United Kingdom, whose address is at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- as class B managers of the Company with effect as from 18 September 2013 and for an indefinite period of time:

* Mr Emile Habayeb, born on 18 January 1955 in Beirut, Lebanon, whose address is at 111, Poseidonos Avenue GR - 16610 Glyfada, Greece; and

* Mr Tawfiq Afif Hasan Awwad, born on 25 September 1966 in Kuwait, Kuwait, whose address is at 111, Poseidonos Avenue GR - 16610 Glyfada, Greece.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Shareholders, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Esch/Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Shareholders' authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour de septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Carraig Beag, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.905 (la Société).

ONT COMPARU:

- Carraig Investments, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.747 (l'Associé 1); et

- Carraig Mor, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.899 (l'Associé 2).

L'Associé 1 et l'Associé 2 sont ci-après dénommés conjointement les Associés, et individuellement un Associé.

Les Associés sont représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu de deux procurations données à Luxembourg le 17 septembre 2013.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire de l'Associé en question et le notaire instrumentant, chaque procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'ils sont les seuls associés de la Société et que l'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. Que la Société a été constituée le 14 juin 2005, suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial)

numéro 1108 du 27 octobre 2005. Depuis, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 13 août 2010, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2254 page 1081579 du 22 octobre 2010;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification de l'article 7 des Statuts;
3. Modification de l'article 8 des Statuts;
4. Création de deux classes de gérants, i.e. gérants de classe A et gérants de classe B;
5. Suite aux modifications des Statuts ci-dessus, reclassification des gérants actuels de la Société en gérants de classe A ou de classe B; et
6. Divers.

IV. Que les Associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour et renoncent aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 7 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou, selon le cas, des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance. L'associé unique ou, selon le cas, les associés, peut/peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum (sans motif).»

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 8 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8. Conseil de gérance.**

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

8.1.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil de gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social.

8.1.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le ou les gérants.

8.2 Procédure

8.2.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

8.2.2 Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

8.2.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le conseil de gérance.

8.2.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du conseil de gérance.

8.2.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du conseil de gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

8.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'en-

tendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

8.2.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Art. 8.3. Représentation.

8.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

8.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le conseil de gérance.»

Quatrième résolution

Les Associés décident de créer deux catégories différents de gérants, i.e. gérants de classe A et gérants de classe B, avec effet à compter de la date du présent acte.

Cinquième résolution

Les Associés décident de reclassifier les gérants suivants:

- comme gérants de classe A de la Société avec effet à compter du 18 septembre 2013 et pour une durée indéterminée:

* Monsieur Gregor Dalrymple, né le 16 mai 1960, à Edinburgh, Royaume-Uni, dont l'adresse est au 18b, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg; et

* Madame Clare Jenner, née le 25 mai 1974, à Kingston, Royaume-Uni, dont l'adresse est au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- comme gérants de classe B de la Société avec effet à compter du 18 septembre 2013 et pour une durée indéterminée:

* Monsieur Emile Habayeb, né le 18 janvier 1955, à Beirut, Liban, dont l'adresse est au 111, Poseidonos Avenue GR - 16610 Glyfada, Grèce; et

* Monsieur Tawfiq Afif Hasan Awwad, né le 25 septembre 1966, à Koweït, Koweït, dont sa résidence est au 111, Poseidonos Avenue GR - 16610 Glyfada, Grèce.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande des Associés, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des Associés.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12155. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013133948/236.

(130163692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**Heraldic MidCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Sherman S.à r.l.).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.295.

Ce document remplace celui annexe au dépôt L130162506 fait le 23 septembre 2013.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of August,

before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed,

there appeared:

Beechy S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173294 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 27th August 2013.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Sherman S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having been incorporated following a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, dated 29 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 131 of 18 January 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173295 (the "Company"). The articles of incorporation have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for the new share, with payment of a share premium in a total amount of four million three hundred and ninety-four thousand three hundred and sixty-four euro and forty-three cent (EUR 4,394,364.43), by the Shareholder and to accept full payment in kind.

4 To change the Company's corporate name from "Sherman S.à r.l." into "Heraldic MidCo S.à r.l.".

5 To amend article 1 and the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

6 Miscellaneous.

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

The Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), together with the payment of a share premium of four million three hundred and ninety-four thousand three hundred and sixty-four euro and forty-three cent (EUR 4,394,364.43) and to make payment in full for such new share by a contribution in kind consisting of a receivable (the "Contribution").

The Contribution represents a value in an aggregate amount of four million three hundred and ninety-four thousand three hundred and sixty-four euro and forty-four cent (EUR 4,394,364.44).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the Contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the one new share, with a nominal value of one euro cent

(EUR 0.01), to be issued with a share premium in an aggregate amount of four million three hundred and ninety-four thousand three hundred and sixty-four euro and forty-three cent (EUR 4,394,364.43)."

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to change the Company's corporate name from "Sherman S.à r.l." into "Heraldic MidCo S.à r.l."

Fifth resolution

The Shareholder resolved to amend article 1, and the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

As a result, article 1 shall from now on read as follows:

"There is hereby established a société à responsabilité limitée (the " Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Heraldic MidCo S.à r.l."

And the first paragraph of article 5 shall from now on read as follows

"The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01) divided into one million two hundred fifty thousand one (1,250,001) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at four thousand euro (EUR 4,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of inconsistencies between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the notary by his or her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept août,

par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Beechy S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01), dont le siège social est au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173294 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Manfred Müller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 27 août 2013.

Ladite procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

L'Associé a demandé au notaire soussigné d'acter que l'Associé est l'associé unique de Sherman S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 29 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 131 en date 18 janvier 2013 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.295. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus reconnaît être pleinement informés des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0.01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01).

2 Émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-quatre euros et quarante-trois centimes (EUR 4.394.364,43) par l'Associé et libération intégrale par un apport en nature.

4 Modification de la dénomination sociale de la Société de «Beechy S.à r.l.» en «Heraldic MidCo S.à r.l.».

5 Modification de l'article 1 et du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

6 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0.01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus, a déclaré souscrire à une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0.01), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de quatre millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-quatre euros et quarante-trois centimes (EUR 4.394.364,43) et libérer intégralement cette part sociale souscrite par un apport en nature consistant en une créance (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de quatre millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-quatre euros et quarante-quatre centimes (EUR 4.394.364,44).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base de notre méthode d'évaluation, nous n'avons pas d'observation à mentionner sur la valeur de l'Apport qui correspond au moins en nombre et valeur nominale à une part sociale nouvelle, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), à émettre avec une prime d'émission d'un montant total de quatre millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-quatre euros et quarante-trois centimes (EUR 4.394.364,43).»

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société de «Sherman S.à r.l.» en «Heraldic MidCo S.à r.l.».

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 1 et le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

L'article 1 sera dorénavant rédigé comme suit:

«Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Heraldic MidCo S.à r.l.»»

Le premier paragraphe de l'article 5 sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01) divisé en un million deux cent cinquante mille et une (1.250.001) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille cents euros (EUR 4.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande au même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 29 août 2013. REM/2013/1538. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L.SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 24 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134161/194.

(130163399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

SK Spice Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.236.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of September.

Before Maître Blanche MOU TRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

SK Spice Holdings, L.P., a limited partnership existing under the laws of the state of the Cayman Islands, with registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships under number MC-71396;

Here represented by Mr. Mickaël Emeraux, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of SK Spice Holdings, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies register under number B 178.236 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 29 May 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 9 August 2013 under number 1940. The articles of incorporation of the Company have not been amended ever since.

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress the nominal value of the Company's shares.

As a consequence, the share capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares without par value.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert with immediate effect the share capital of the Company from its current currency expressed in the Euro (EUR) currency into the US dollars (USD) currency, on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) on 12 September 2013 at 01.00 p.m. CET,

according to which one euro (EUR 1) is the equivalent of one US dollar and thirty-two sixty-eight cents (USD 1.3268). The amount of the share capital of the Company will consequently be fixed at sixteen thousand five hundred eighty-five US dollars (USD 16,585), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares without par value.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to create the following new classes of shares:

class A shares (the "Class A Shares"), class B shares (the "Class B Shares"), class C shares (the "Class C Shares"), class D shares (the "Class D Shares"), class E shares (the "Class E Shares"), class F shares (the "Class F Shares"), class G shares (the "Class G Shares"), class H shares (the "Class H Shares"), class I shares (the "Class I Shares") and class J shares (the "Class J Shares"), whereby each share shall be without par value.

The above classes of shares shall bear the rights contained in the restated articles of association adopted in the ninth resolution below.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to convert all the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares without par value into twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares without par value.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred eighty-three thousand four hundred fifteen US dollars (USD 183,415) from its current amount of sixteen thousand five hundred eighty-five US dollars (USD 16,585) up to an amount of two hundred thousand US dollars (USD 200,000) through the issuance of seven thousand five hundred (7,500) Class A Shares, twenty thousand (20,000) Class B Shares, twenty thousand (20,000) Class C Shares, twenty thousand (20,000) Class D Shares, twenty thousand (20,000) Class E Shares, twenty thousand (20,000) Class F Shares, twenty thousand (20,000) Class G Shares, twenty thousand (20,000) class H shares, twenty thousand (20,000) Class I Shares and twenty thousand (20,000) Class J Shares, whereby each share shall be without par value (the "New Shares").

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe for the newly issued New Shares for a subscription price of two hundred three thousand four hundred fifteen US dollars (USD 203,415) (the "Subscription Price") and to fully pay them up by a contribution in cash. The Subscription Price will be allocated as follows: one hundred eighty-three thousand four hundred fifteen US dollars (USD 183,415) shall be allocated to the share capital of the Company and twenty thousand US dollars (USD 20,000) shall be allocated to the legal reserve.

The amount of two hundred three thousand four hundred fifteen US dollars (USD 203,415) is at the free disposal of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to set a nominal value of one US dollar (USD 1) per share for the Company's shares.

As a consequence, the share capital of the Company is set at two hundred thousand US dollars (USD 200,000) represented by:

- a) twenty thousand (20,000) Class A Shares having a nominal value of one US dollar (USD 1),
- b) twenty thousand dollar (USD 1), (20,000) Class B Shares having a nominal value of one US
- c) twenty thousand dollar (USD 1), (20,000) Class C Shares having a nominal value of one US
- d) twenty thousand dollar (USD 1), (20,000) Class D Shares having a nominal value of one US
- e) twenty thousand dollar (USD 1), (20,000) Class E Shares having a nominal value of one US
- f) twenty thousand dollar (USD 1), (20,000) Class F Shares having a nominal value of one US
- g) twenty thousand (20,000) Class G Shares having a nominal value of one US dollar (USD 1),
- h) twenty thousand (20,000) Class H Shares having a nominal value of one US dollar (USD 1),
- i) twenty thousand (20,000) Class I Shares having a nominal value of one US dollar (USD 1), and
- j) twenty thousand (20,000) Class J Shares having a nominal value of one US dollar (USD 1),

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to delete article 11 of the Company's articles of incorporation, and to subsequently renumber the following articles, which reads as follows:

" **Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company."

Eighth Resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company so as to begin on 1 October and to end on 30 September.

The Sole Shareholder further resolves that the current financial year of the Company which began on 29 May 2013 shall consequently end on 30 September 2013.

Ninth Resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

"A. Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the owner of the shares hereafter issued and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.

Art. 2. The Company is incorporated under the name of "SK Spice Holdings".

Art. 3. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose.

Art. 4. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The share capital of the Company is set at two hundred thousand US dollars (USD 200,000) represented by:

- a) twenty thousand (20,000) Class A Shares having a nominal value of one US dollar (USD 1),
- b) twenty thousand (20,000) Class B Shares having a nominal value of one US dollar (USD 1),
- c) twenty thousand (20,000) Class C Shares having a nominal value of one US dollar (USD 1),
- d) twenty thousand (20,000) Class D Shares having a nominal value of one US dollar (USD 1),
- e) twenty thousand (20,000) Class E Shares having a nominal value of one US dollar (USD 1),
- f) twenty thousand (20,000) Class F Shares having a nominal value of one US dollar (USD 1),
- g) twenty thousand (20,000) Class G Shares having a nominal value of one US dollar (USD 1),
- h) twenty thousand (20,000) Class H Shares having a nominal value of one US dollar (USD 1),
- i) twenty thousand (20,000) Class I Shares having a nominal value of one US dollar (USD 1), and
- j) twenty thousand (20,000) Class J Shares having a nominal value of one US dollar (USD 1),

(the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares shall each be referred to as a "Class of Shares" and whereby each share shall be referred to as a "Share" collectively the "Shares").

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. Subject to article 8, all Shares shall be identical in all respects and shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets which are allocated to such Shares subject to articles 12 and 13. All Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the board of managers so directs, be cancelled with the effect that the issued number of Shares is reduced.

Art. 8. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 9. The Company will recognize only one holder per Share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the Shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Repurchase and Cancellation of a Class of Shares

Art. 12. The share capital may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Class of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse numerical order (starting with Class J Shares).

Art. 13. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 12), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of this article 13 the following definitions shall apply:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to article 25, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association.

Cancellation Value Per Share means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Total Cancellation Amount: means the amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares shall be the Available Amount of the relevant Class of Shares at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of these articles of association; provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

C. Management

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

In the case of several managers, the board of managers is composed of at least one A manager and one B manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any A manager together with any B manager, and may also be bound by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

Art. 15. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented, including at least one A manager and at least one B manager, at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 16. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers.

Art. 17. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 18. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 19. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 20. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 21. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 22. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 23. The Company's year commences on the first day of October of each year and ends on the last day of September of the following year.

Art. 24. Each year on the last day of September, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 25. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

Art. 26. Subject to Articles 12 and 13, in the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

- (i) each Class A Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such Share, then,
- (ii) each Class B Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such Share, then,
- (iii) each Class C Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such Share, then,
- (iv) each Class D Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such Share, then,
- (v) each Class E Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such Share, then,
- (vi) each Class F Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such Share, then,
- (vii) each Class G Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such Share, then,
- (viii) each Class H Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such Share, then,
- (ix) each Class I Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such Share;
- (x) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only class A Shares are in existence).

F. Dissolution - Liquidation

Art. 27. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

Art. 28. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour de septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

SK Spice Holdings, L.P., un limited partnership existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, enregistré auprès du Registrar of Limited Partnership sous le numéro MC-71396;

Représentée ici par Mr. Mickaël Emeraux, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de SK Spice Holdings, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.236 (la «Société»), constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 mai 2013, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales de la Société.

En conséquence, le capital social de la Société s'élevant à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales n'ayant pas de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir, avec effet immédiat, le capital social de la Société de sa devise actuelle exprimée en Euro (EUR) en dollars US (USD), sur base du taux de conversion figurant sur le site internet officiel de la Banque Centrale Européenne (www.ecb.int), le 12 septembre 2013 à 13h00 CET, selon lequel un euro (EUR 1) correspond à un dollar US et trente-deux soixante-huit centimes (USD 1,3268). Le montant du capital social de la Société sera par conséquent fixé à seize mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars US (USD 16.585), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales n'ayant pas de valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de créer les nouvelles classes de parts sociales suivantes:

parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»), les parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), les parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»), les parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»), les parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»), les parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»), les parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»), les parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»), les parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I») et les parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J») n'ayant pas de valeur nominale.

Les parts sociales ci-dessus ont les droits tels que contenus dans les statuts mis à jour adoptés à la neuvième résolution ci-dessous.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes n'ayant pas de valeur nominale en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A n'ayant pas de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quinze dollars US (USD 183.415) pour le faire passer de son montant actuel de seize mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars US (USD 16.585) à un montant de deux cent mille dollars US (USD 200.000) par l'émission de sept mille cinq cents (7.500) Parts Sociales de Classe A, vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe B, vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe C, vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe D, vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe E, vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe F, vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe G, vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe H, vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe I et vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe J n'ayant pas de valeur nominale (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales pour un prix de souscription total de deux cent trois mille quatre cent quinze dollars US (USD 203.415) (le «Prix de Souscription») et les payer entièrement par un apport en numéraire. Le Prix de Souscription sera alloué tel que suit: cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quinze dollars US (USD 183.415) seront affectés au capital social de la Société et vingt mille dollars US (USD 20.000) seront affectés à la réserve légale.

Le montant de deux cent trois mille quatre cent quinze dollars US (USD 203.415) est à la libre disposition de la Société.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de fixer une valeur nominale, d'un dollar US (USD 1) par part sociale, aux parts sociales de la Société.

En conséquence, le capital social de la Société est fixé à la somme de deux cent mille dollars US (USD 200.000) représentés par:

- a) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe A d'une valeur d'un dollar US (USD 1) chacune,
- b) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe B d'une valeur d'un dollar US (USD 1) chacune,
- c) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe C d'une valeur d'un dollar US (USD 1) chacune,
- e) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe E d'une valeur d'un dollar US (USD 1) chacune,
- f) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe F d'une valeur d'un dollar US (USD 1) chacune,
- g) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe G d'une valeur d'un dollar US (USD 1) chacune,
- h) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe H d'une valeur d'un dollar US (USD 1) chacune,
- i) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe I d'une valeur d'un dollar US (USD 1) chacune, et
- j) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe J d'une valeur d'un dollar US (USD 1) chacune.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer l'article 11 des statuts de la Société et de renumérotter les articles suivants en conséquence, qui a la teneur suivante:

« **Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.»

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de changer l'année sociale de la Société afin qu'elle commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre.

L'Associé Unique décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 29 mai 2013 se terminera en conséquence le 30 septembre 2013.

Neuvième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de reformuler dans leur intégralité les statuts de la Société, qui se liront désormais de la manière suivante:

«A. Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après émises et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée sous le nom de "SK Spice Holdings".

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de deux cent mille dollars US (USD 200.000) représentés par:

- a) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe A d'une valeur d'un dollar US (USD 1) chacune,
- b) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe B d'une valeur d'un dollar US (USD 1) chacune,
- c) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe C d'une valeur d'un dollar US (USD 1) chacune,

- d) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe D d'une valeur d'un dollar US (USD 1) chacune,
- e) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe E d'une valeur d'un dollar US (USD 1) chacune,
- f) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe F d'une valeur d'un dollar US (USD 1) chacune,
- g) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe G d'une valeur d'un dollar US (USD 1) chacune,
- h) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe H d'une valeur d'un dollar US (USD 1) chacune,
- i) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe I d'une valeur d'un dollar US (USD 1) chacune, et
- j) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe J d'une valeur d'un dollar US (USD 1) chacune.

(Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales Préférentielles Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J seront individuellement désignées en tant que "Classe de Parts Sociales" et chaque part sociale sera désignée en tant que «Part Sociale» et collectivement les «Parts Sociales»).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Sous réserve de l'article 8, toutes les Parts Sociales sont identiques à tous égards sauf lors du paiement de dividendes et de toute distribution d'actifs alloués auxdites Parts Sociales en vertu de l'article 12 et 13. Toutes les Parts Sociales achetées ou acquises de quelque manière par la Société seront, si le conseil de gérance le requière, annulées et le nombre de Parts Sociales en sera réduit

Art. 8. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 9. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les Parts Sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des Parts Sociales appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les Parts Sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Rachat et Annulation d'une classe de parts sociales

Art. 12. Le capital social peut être réduit par l'annulation des Parts Sociales, notamment par l'annulation d'une ou plusieurs Classe(s) de Parts Sociales entière(s) par le rachat ou l'annulation de toutes les Parts Sociales en circulation dans cette/ces classe(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de Classes de Parts Sociales, ces annulations et rachats de Parts Sociales s'effectueront dans l'ordre numérique inverse (en commençant par les Parts Sociales de Classe J).

Tout rachat de Parts Sociales sera autorisé conformément aux procédures de rachat et d'annulation de l'article 12.

Art. 13. Dans le cas d'une réduction de capital social par le rachat ou l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 12), cette Classe de Parts Sociales donne droit à leur détenteur pro rata de leur détention dans cette classe au Montant Disponible (dans la limite néanmoins du Montant Total d'Annulation déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales des Classes des Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe de Parts Sociales concernée détenue par eux et annulée.

Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales des Classes de Parts Sociales concernées, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Aux fins de cet article 13, les termes suivants revêtiront les significations suivantes:

«Montant Disponible» signifie la somme totale du bénéfice net de la Société (y compris les bénéfices nets reportés) dans la mesure où les Associés auraient été habilités à percevoir des distributions de dividendes conformément à l'article 25, augmentés de (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant augmentés du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation à la Classe de Parts Sociales devant être rachetée mais réduites par (i) toute perte (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être allouées à (aux) (la) réserve (s) suivant les provisions légales ou statutaires, figurant à chaque fois dans les Comptes Intérimaires (y compris tout double comptage) de telle sorte à ce que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA = Montant Disponible

NP = Bénéfices Nets (y compris bénéfices nets reportés)

P = toute réserve librement distribuable (y compris la réserve de prime d'émission)

CR = le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relative à la catégorie de Parts Sociales devant être annulée

L = Pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toute somme à allouer aux réserves suivant les dispositions légales ou statutaires.

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» sera calculée par le résultat de la division de la Valeur Totale d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires pertinente.

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date qui ne peut être antérieure à huit (8) jours avant le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.

«Montant Total d'Annulation» signifie le montant déterminé par le conseil de gérance pris en compte et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Intérimaires appropriés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F, des Parts Sociales de Classe G, des Parts Sociales de Classe H, des Parts Sociales de Classe I et des Parts Sociales de Classe J sera le Montant Disponible de la Classe de Parts Sociales pertinente au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales pertinente sauf si l'assemblée générale des associés en a disposé autrement dans la forme devant être observée pour une modification statutaire, sans toutefois que le Montant Total d'Annulation ne puisse jamais être plus élevé que ce Montant Disponible.

C. Gérance

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance est composé d'au moins un gérant A et un gérant B.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A avec un gérant B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué dans les limites du mandat.

Art. 15. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télégraphe, télégramme, télex ou télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique, télégraphe, télégramme, télex ou télécopieur un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, y compris au moins un gérant A et au moins un gérant B, à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises avec une majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 16. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants.

Art. 17. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 18. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 19. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds

suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 20. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 21. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 22. L'associé unique, le cas échéant, exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des Bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le premier jour du mois d'octobre de chaque année et se termine le dernier jour du mois de septembre de l'année suivante.

Art. 24. Chaque année, au dernier jour du mois de septembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 25. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.»

Art. 26. Sous réserve des articles 12 et 13, en cas de déclaration de dividende, un tel dividende sera accordé et payé de la manière suivante:

(i) chaque part sociale de catégorie A (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

(ii) chaque part sociale de catégorie B (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

(iii) chaque part sociale de catégorie C (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

(iv) chaque part sociale de catégorie D (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

(v) chaque part sociale de catégorie E (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

(vi) chaque part sociale de catégorie F (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

(vii) chaque part sociale de catégorie G (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

(viii) chaque part sociale de catégorie H (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,

(ix) chaque part sociale de catégorie I (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, et

(x) le solde du montant total distribué sera accordé dans son intégralité aux détenteurs de parts sociales de la dernière Catégorie dans l'ordre alphabétique inverse (c.-à-d. en commençant par les parts sociales de catégorie J, puis si aucune part sociale de catégorie J n'existe, les parts sociales de catégorie I et ainsi de suite jusqu'à ce que seules les parts sociales de catégorie A ne subsistent).

F. Dissolution - Liquidation

Art. 27. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Après le paiement de toutes les dettes et charges de la Société ainsi que des frais de liquidation, le boni net de liquidation sera distribué aux associés conformément et en vue d'atteindre de manière agrégée les mêmes résultats économiques que ceux prévus par les règles de répartition pour la distribution de dividendes.

Art. 28. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille huit cents euros (EUR 1.800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Emeraux, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12119.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013134469/591.

(130163157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Elsloo-Echternach, Société Civile.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 148.

Extrait des résolutions prises le 17 septembre 2013

1) la démission de Mr Carlo SCHLESSER demeurant au 72, rue Docteur Joseph Peffer, L-2319 Howald de son mandat de Gérant Unique est acceptée avec effet au 17 juin 2013;

2) Madame Stéphanie COLLEAUX, employée privée, née le 2 décembre 1977 à Dinant (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommée nouveau Gérant pour une période indéterminée à partir du 17 juin 2013;

3) Monsieur Christian MOGNOL, employé privé, né le 15 janvier 1962 à Esch sur Alzette (Luxembourg), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé nouveau Gérant pour une période indéterminée à partir du 17 juin 2013;

Le 17 septembre 2013.

Certifié sincère et conforme

ELSLOO-ECHTERNACH

S.COLLEAUX / CH.MOGNOL

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013134739/21.

(130163820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Cadeaux Schleich S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 52, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.138.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize, le douze septembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU

Madame Christiane WEIS, gérante de société, née le 22 décembre 1964 à Luxembourg, demeurant à L-8838 Wahl, 26, rue Kinnikhaff (ci-après la «Comparante» ou l'«Associée unique»).

Ici représentée par Monsieur Patrick MESKENS, comptable, demeurant professionnellement à L-7540 Rollingen-Mersch, 113, rue de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

Laquelle Comparante, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est la seule et unique associée, détenant l'ensemble des mille (1.000) parts sociales émises et représentant la totalité du capital social (25.000.- EUR) de la société «Cadeaux Schleich S.à r.l.», une société à responsabilité de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-8510 Redange-sur-Attert, 52, Grand-Rue, inscrite auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 104.138, constituée suivant acte reçu par Maître Camille MINES, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, le 11 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 334, 12 juillet 1996 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé daté du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 582 du 15 avril 2002;

(ii) Que l'ordre du jour de la présente assemblée, dont elle a été préalablement informée, est le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Désignation d'un liquidateur;
3. Décharge donnée au gérant de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Détermination du lieu de stockage des livres et documents de la Société; et
6. Divers.

(iii) Qu'elle a renoncé à tout droit de convocation préalable; et,

(iv) Qu'elle a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée unique, approuve le bilan de la Société daté du 31 décembre 2012 et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat, ainsi que l'entrée de la Société en liquidation.

Une copie dudit bilan, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes en tant qu'annexe (ci-après l'«Annexe»).

Deuxième résolution

L'Associée unique se désigne elle-même liquidateur de la Société (ci-après le «Liquidateur») et aura pleins pouvoirs de signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en œuvre les stipulations du présent acte.

La Comparante, en sa qualité de Liquidateur et d'Associée unique de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'exerce plus aucune activité;
- (ii) tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, tels que décrits dans l'Annexe, sont cédés, transférés et transmis à l'Associée unique et que,
- (iii) tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant au passif existant de la Société, sont assumés par l'Associée unique, respectivement transférés et transmis à l'Associée unique et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à assumer et à payer tout passif éventuel de la Société dissoute, actuel ou futur, connu, inconnu et non payé.

Troisième résolution

L'Associée unique décide de clôturer la liquidation.

Quatrième résolution

L'Associée unique décide de donner pleine et entière décharge, jusqu'à la date qu'en tête des présentes, au gérant de la Société.

Cinquième résolution

L'Associée unique décide également que les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une durée de 5 (cinq) années à l'adresse suivante: L-8838 Wahl, 26, rue Kinnikhaff.

A cet égard, l'Associée unique donne instruction au Liquidateur, avec pouvoir de subdélégation et lui donne pleins pouvoirs, pour prendre toute action ou signer tout document afin que les livres et documents de la Société soient conservés à ladite adresse.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille euros (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: P. MESKENS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 16 septembre 2013. Relation: MER/2013/1900. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 24 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133946/77.

(130163408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Fidugia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 135.257.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 02 septembre 2013

1. L'actionnaire unique décide la révocation, avec effet immédiat, du mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas COLOMB;

2. L'actionnaire unique accepte la démission de Monsieur Luca VALENTINI de son mandat d'administrateur et administrateur-délégué de la société;

3. Sont nommés administrateurs, en remplacement de Monsieur Nicolas COLOMB et de Monsieur Luca VALENTINI:

- Madame Valeria GIALLOMBARDO, demeurant professionnellement au 56, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

- Madame Aiméranca MADINA, demeurant professionnellement au 2, place de France, L-1538 Luxembourg.

Leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018;

Le mandat d'administrateur de Monsieur Mauro GIALLOMBARDO, demeurant professionnellement au 2, place de France, L-1538 Luxembourg, est prolongé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018;

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134783/21.

(130164101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

ESE S.à r.l., European Services and Equipment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 112.910.

Il résulte des actes de cession des parts sociales intervenus en date du 2 septembre 2013 que la répartition du capital est dorénavant la suivante:

Jean-Paul CAYRE, dirigeant de sociétés, né le 25.12.1949 à Neuilly sur Seine (France),

demeurant à B-1050 Bruxelles, 109, rue Washington. 100 parts

Total 100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Gérant

Référence de publication: 2013134755/15.

(130164175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.
